



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION POUR INSTALLATION
D'UN STAND DE BUVETTE ET/OU PETITE
RESTAURATION**

**DÉCISION N° DM-22-185
EN DATE DU 09 MAI 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-496 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte Gauvain, adjoint au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société N 2.0, représentée par Monsieur Adrian Hamilton, dont le siège est situé au 19 rue de la Reine Bérengère - 72000 Le Mans; d'installer un stand de bières artisanales irlandaises, samedi 14 mai 2022, place du Général Leclerc à Vincennes ;

CONSIDÉRANT l'adéquation de cette proposition avec l'animation « Pour la journée de l'Europe, Vincennes fête l'Irlande » organisée par la ville de Vincennes samedi 14 mai 2022, place du Général leclerc.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société N 2.0, représentée par Monsieur Adrian Hamilton, dont le siège est situé au 19 rue de la Reine Bérengère - 72000 Le Mans, une convention pour l'installation d'un stand de bières artisanales irlandaises, samedi 14 mai 2022, place du Général Leclerc à Vincennes ;

DE LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée du tourisme et des
relations internationales,

Signé

Brigitte GAUVAIN

| |
|---|
| Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220509-Imc1H9561H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/05/2022 Date de Publication : 09/05/2022 |
|---|